DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 08.061

L'An deux Mille Huit, le 5 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 avril 2008

Le 28 avril 2008

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

MILE BARRAUD-DUCHERON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

ETAIENT REPRESENTES:

Mme BOURDEAU-BOROWSKY représentée par M. MERLE M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 33

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

<u>OBJET</u>: DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A AUTONOMIE FINANCIERE DU GOLF DE ROYAN

RAPPORTEUR: M. LE DEPUTE-MAIRE

VOTE: UNANIMITE

L'article 3 du règlement intérieur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière du GOLF de ROYAN prévoit que le conseil d'administration est composé de 17 membres désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

L'article 4 dudit règlement précise quant à lui que les membres doivent être choisis parmi les personnes ayant acquis, en raison notamment de leur expérience des affaires ou de l'administration ou de leur profession une compétence particulière leur permettant d'émettre tous avis utiles sur les questions relatives au fonctionnement de la régie, soit :

- § 3 membres titulaires d'une carte de membre du golf
- § 3 membres représentant l'association sportive
- § 1 membre représentant la commune d'implantation
- § 1 membre représentant la fédération sportive
- § 9 conseillers municipaux

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DESIGNE

- comme membres du Conseil d'Administration de la Régie à Personnalité Morale et Autonomie Financière du Golf de Royan :
 - M. Henri LE GUEUT, conseiller municipal
 - Mme Hélène CROUÉ, conseillère municipale
 - M. Michel MERLE, conseiller municipal
 - Mme Marie-Noëlle PELTIER, conseillère municipale
 - M. Pascal RICH, conseiller municipal
 - M. Jacques LABIA, conseiller municipal
 - Mme Geneviève DUMAS, conseillère municipale
 - Mme Annie CHABANEAU, conseillère municipale
 - M. Jean-Michel DENIS, conseiller municipal
 - Mme Hélène DUPIN, titulaire d'une carte de membre du Golf
 - Mme Jeanne REY, titulaire d'une carte de membre du Golf
 - M. Michel BOUTON, titulaire d'une carte de membre du Golf
 - Mme Patricia DOMECQ, représentant l'association Sportive
 - M. Serge RENAULEAUD, représentant l'association Sportive
 - M. Jean-Claude VALAISE RAYNAL, représentant l'association Sportive
 - M. Claude BAUDIN, représentant la ville de Saint Palais sur Mer
 - M. Alain SERIS, représentant la Fédération Française de Golf

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 7 mai 2008

Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint, Henri LE GUEUT